

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY3090T
Titre	<i>Développement social et cognitif 0-5 ans</i>
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Été 2026
Horaire	Lundi et mercredi 12h30 à 15h30 ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.
Mode de formation¹	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui
Description courte et préalables disponibles ici : https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/	

¹Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante

Nom et titre	Dre Cybelle Abate, psychologue M.Sc., D.Psy.
Coordonnées	cybelle.abate@umontreal.ca
Disponibilités	Disponibilités par courriel ou sur rendez-vous uniquement ou 15 minutes au début et à la fin de chaque cours. Les questions portant sur le cours et la matière doivent être posées via StudiUM aux endroits dédiés. Les réponses y seront également déposées. Le courriel est réservé aux demandes spécifiques.

Auxiliaire d'enseignement

Nom	À déterminer
Coordonnées	À déterminer
Disponibilités	À déterminer

Plan de cours

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à approfondir certains sujets de recherche et théories en lien avec la psychologie du développement de l'enfant.

Objectifs spécifiques

Ce cours explore différents courants et théories en tenant compte des périodes propres au développement de l'enfant, soit la période prénatale, la petite enfance, la période préscolaire et scolaire. Il propose aussi des applications concrètes en lien avec le développement du jeune enfant. Plus spécifiquement, le cours se centre sur différents aspects du développement cognitif et social des enfants de 0 à 5 ans (sélectionnés selon leur pertinence, leur actualité, leur innovation ou leur approche théorique) :

1. Évolution de la relation parent-enfant
2. Particularité des périodes développementales entre 0 et 5 ans

Facteurs biologiques et environnementaux qui influencent le développement cognitif et social.

Compétences développées

- Compréhension détaillée de concepts spécifiques au développement de l'enfant et approfondissement de certaines caractéristiques pouvant influencer le processus développemental lors des périodes du nourrisson, de la petite enfance, de la période préscolaire et de la période scolaire.
- Acquisition d'une prise de position personnelle nuancée ainsi qu'élaboration d'une réflexion critique sur la littérature concernant les enjeux liés au parentage et au processus sous-tendant le développement optimal en enfance

Analyse d'information sur un cas clinique à partir de l'histoire de développement de l'enfant et capacité à identifier les informations les plus saillantes pour émettre des hypothèses sur le fonctionnement de l'enfant et la qualité de son environnement

1. Synthèse claire d'information écrite concernant un enjeu ou questionnement d'actualité sur la parentalité ou en lien avec le développement et communication orale concise appuyée par la recherche scientifique

Méthodes pédagogiques utilisées

Ce cours est construit selon un format d'apprentissage magistral et de type séminaire qui se veut adapté pour un plus grand nombre d'étudiants. Ce cours est donc composé d'apprentissages par des lectures de textes particuliers, des exercices en classe, des discussions, des vidéos pédagogiques, des présentations orales, des compositions de travaux écrits de réflexion et analyse ainsi que des exposés magistraux. Les étudiants sont invités à être proactifs, à alimenter les discussions, à poser leurs questions en classe, à demander des précisions ou à proposer des commentaires réfléchis à propos de leur propre expérience dans des cours antérieurs ou de leur propre expérience personnelle/professionnelle.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-05-04	Introduction au cours Mise en contexte, enfant imaginaire et parentalité		Lecture du plan de cours Choix à faire pour le travail de session
Cours 2 2026-05-06	Le développement psychique de l'enfant (1) La séparation-individuation et autres concepts	Extrait de documentaire en classe	Lecture pour le travail de session
Cours 3 2026-05-11	Le développement psychique de l'enfant (2) La séparation-individuation et autres concepts	Étude de cas	
Cours 4 2026-05-13	L'évaluation de la qualité du lien d'attachement parent-enfant Observations des interactions et des signaux d'attachement	Extrait de documentaire en classe	
Cours 5 2026-05-18	Congé Universitaire Pas de cours		
Cours 6 2026-05-20	Cours libéré pour le travail de session		Consignes du travail disponibles sur StudiUM
Cours 7 2026-05-25	Le développement de la mentalisation chez l'enfant Développement affectif et régulation des émotions	Étude de cas	
Cours 8 2026-05-27	Examen Intra Examen en ligne		

Plan de cours

Cours 9 2026-06-01	Le développement cognitif et neurologique Le sommeil du jeune enfant	Extrait de reportage en classe	Deux lectures obligatoires (disponibles sur StudiUM)
Cours 10 2026-06-03	Le développement des autres compétences L'expression, l'éveil à la lecture et l'écriture, soutenir le développement		
Cours 11 2026-06-08	Problématiques psychosociales Maltraitance et séparation familiales, transmission intergénérationnelle du trauma		
Cours 12 2026-06-10	La santé mentale chez les tous-petits 1 Classification diagnostique 0-3 ans révisée		Deux lectures obligatoires (disponibles sur StudiUM)
Cours 13 2026-06-15	Les interventions psychoéducatives et psychologiques Thérapie parent-enfant, thérapie par le jeu, coaching parental		Lecture obligatoire (disponible sur StudiUM)
Cours 14 2026-06-17	Enjeux éthique en intervention 0-5 ans Retour sur les lectures Période de questions	Remise du Travail de session En ligne sur StudiUM	
Cours 15 2026-06-22	Examen final Examen en classe		

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Examen en ligne	Examen à livre ouvert sur les cours 1 à 7 composé de questions à choix multiple et questions à développement court et moyen. Un document préparatoire à l'examen sera disponible sur StudiUM <i>Vous aurez 3h pour compléter l'examen sur StudiUM. Vous pouvez le compléter au moment de votre choix entre le 27 mai à 9h et le 30 mai à 23h59.</i>	2026-05-27	35%
Remise de travail en ligne	Travail individuel ou en équipe (deux personnes par équipe maximum) d'analyse et de réflexion d'environ une dizaine de pages portant sur une analyse critique d'un livre populaire et sur la vulgarisation de recherche scientifique en lien avec le développement de l'enfant.	2026-06-17	25%
Examen en classe	Examen portant sur les cours 8 à 14 composé de questions à choix multiple et questions à développement court et moyen. Un document préparatoire à l'examen sera disponible sur StudiUM. <i>Vous aurez 3h pour compléter l'examen.</i>	2026-06-22	40%

Consignes et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux StudiUM

Matériel autorisé aux examens Variable selon l'examen. Voir consignes plus haut.

Plan de cours

► Ressources

Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

Documents (obligatoires) Aucun livre obligatoire. Des lectures obligatoires seront déposées sur StudiUM

Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire) Des ouvrages de référence et des articles complémentaires seront disponibles via StudiUM

Équipement ou matériel obligatoire

Ressources complémentaires

Documents

Sites Internet

Guides

Autres

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-05-12**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-06-05**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application.**

Code de vie du Département de psychologie

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire

[Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#)

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

(suite – page suivante)

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si après avoir été arrondie à l'entier le plus près, la moyenne finale du cours est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale arrondie et 65% ou 79%, selon le cas.

Plan de cours

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.